

sion et parler durant quelques minutes d'une question légèrement différente.

• (4.10 p.m.)

Il me semble que, parfois, les Canadiens sont portés à trop se préoccuper de leurs problèmes particuliers et je voudrais en signaler quatre. Il y a quelques années, nous nous préoccupions de nos finances nationales. On s'est attaqué sans détour à ce problème qui a maintenant été réglé de façon satisfaisante.

Actuellement, une foule de gens s'inquiètent de l'inflation et certains même s'affolent. C'est certainement un danger dont on ne peut feindre de ne pas tenir compte, mais le ministre a présenté des mesures en vue d'y remédier. Si ces initiatives ne sont pas efficaces, nous pouvons présumer, je le répète, que des mesures supplémentaires seront prises. En somme, lorsqu'il faut agir, nous devons être disposés à le faire et ne pas nous contenter de nous plaindre et de nous lamenter. Le ministre a démontré qu'il est parfaitement capable d'agir.

Je voudrais maintenant parler d'un autre problème qui ne laisse pas d'inquiéter les Canadiens. Depuis 100 ans ou plus, nous avons été tourmentés par la difficulté de maintenir l'unité au pays. En ces dernières années, ce genre d'ennuis s'est accru. Nous comprenons mieux, je pense, les changements à apporter dans nos rapports pour répondre aux conditions et aux opinions changeantes de notre temps. Il est, à mon avis, d'importance vitale que les Canadiens d'expression française et ceux d'expression anglaise s'efforcent de se mieux comprendre, de mieux apprécier réciproquement leurs talents et leurs aspirations, de considérer avec plus de sympathie et moins de critiques les faiblesses des uns et des autres.

Nous devons, et il le faut, travailler à réduire les tensions, non à les exacerber. Si nous nous y appliquons et si nous abordons ce problème fondamental de façon raisonnable, avec la volonté d'être justes, nous remporterons, je crois, un grand succès et le Canada restera non seulement uni, mais son unité en sera cimentée. Chacun des représentants à la Chambre assume une responsabilité directe et personnelle à cet égard et doit faire tout son possible pour favoriser l'unité et la compréhension. Il est de notre devoir, à chacun de nous, de ne rien faire ou dire qui puisse aboutir à un résultat contraire.

Nous nous inquiétons toujours, et à bon droit je pense, des soldes déficitaires annuels aux comptes courants de notre balance des paiements. Ces déficits ont diminué sensiblement en 1963 et en 1964, mais ont augmenté l'an dernier, atteignant environ 1,100 millions de dollars. Si nous ne prenons aucune

mesure, le solde déficitaire au compte courant de cette année serait beaucoup plus considérable. Si nous faisons face au problème comme il se doit, nous arriverons à le résoudre.

L'une des difficultés qui se posent au pays, c'est qu'une partie si considérable de notre industrie soit dirigée à l'étranger. Les investissements étrangers effectués par le passé, les moyens scientifiques, technologiques, la technique administrative et, très souvent, l'assurance de marchés qu'ils nous ont valus nous ont été très avantageux. Notre économie a pris de ce fait une expansion plus rapide qu'elle ne l'aurait fait autrement.

La tendance au contrôle de nos ressources et de nos entreprises par des absents est allée trop loin. Cela se rattache au problème de notre balance des paiements comme les récents principes directeurs des États-Unis l'ont fait ressortir. Je crois que nous devrions prendre des mesures positives afin de faire échec à la tendance d'un contrôle étranger toujours croissant sur l'économie canadienne. J'ai déjà quelques idées à ce sujet, mais ce n'est pas le temps de les présenter. Indépendamment de tout le reste, je viens d'écrire un livre, comme certains députés le savent, et je n'ai pas l'intention de me présenter en primeur.

M. Douglas: Épargnez-nous la publicité.

L'hon. M. Gordon: Tout ce que je veux ajouter pour le moment, c'est qu'il y a là un problème, et un problème grave, mais nous pouvons le résoudre si nous l'attaquons de front après en avoir compris les répercussions.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable représentant? Qui édite ce livre, et combien se vend-il? (*Exclamations*)

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Puis-je aussi demander s'il s'agit d'un livre d'imagination ou d'un livre d'histoire?

L'hon. M. Gordon: Je pourrais peut-être répondre à une seule question à la fois. J'assure au ministre qu'il en recevra gratuitement un exemplaire de lancement.

M. Vincent: Et les autres députés?

L'hon. M. Gordon: Tout dépendra de quel côté de la Chambre ils siègent. Je serai heureux de vous en envoyer un exemplaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce sera une présentation partielle.

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais imaginé que le très honorable